

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel. Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine - LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher – UGHETTO Dominique.

**Absent avec procuration :** BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (LIOTARD Régine).

**Secrétaire de séance :** Christopher GONTARD

*Délibération n°3.1*

**Objet : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire**

Vu l'Article L. 332-14 du code général de la fonction publique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité, par délibération en date du 11 décembre 2018, la création d'un emploi permanent d'ATSEM Principal 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 h 37 minutes (28.62/35<sup>ème</sup>). Actuellement il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée de manière expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :  
-D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'ATSEM et de surveillance cantine, à temps non complet à raison de 28h37 minutes (28.62/35ème), pour une durée déterminée d'un an (prolongation possible de manière expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans).

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de la Commune.

Ansi fait et délibéré les, jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Savasse, le 18 octobre 2023  
Le Maire,

